

Contre un troisième lien entre Lévis et Québec

Bernard Samson

Number 792, September–October 2017

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/86222ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Samson, B. (2017). Contre un troisième lien entre Lévis et Québec. *Relations*, (792), 9–10.

Du viol au mariage: les lois tombent au Moyen-Orient et au Maghreb

Il y a quelques semaines, la chambre basse du Parlement jordanien a voté l'abrogation de l'article 308 de son Code pénal, une clause permettant à un homme ayant violé une femme – des adolescentes ou des jeunes femmes dans la plupart des cas – d'éviter des accusations criminelles s'il épousait cette dernière. Selon les autorités, la pratique avait cours pour « protéger » la dignité de la femme et l'honneur de la famille. Mais de nombreuses associations pour les droits des femmes dénoncent ce type de clauses puisque celles-ci protègent en réalité les violeurs et placent les femmes dans une situation intenable et humiliante.

Des lois similaires existent dans de nombreux pays de la région et ailleurs dans le monde – notamment en Amérique latine, aux Philippines et au Tadjikistan –, mais un vent de changement souffle depuis quelques années. Une fois l'abolition

de l'article 308 confirmée par le Sénat, le Royaume jordanien rejoindra ainsi des pays comme la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, qui ont récemment supprimé de telles dispositions.



Graffitis féministes contre le harcèlement et le viol en Égypte. Photo tirée du documentaire de Feriel Ben Mahmoud, *La révolution des femmes, un siècle de féminisme arabe*, 2014

CONTRE UN TROISIÈME LIEN ENTRE LÉVIS ET QUÉBEC

Le gouvernement du Québec jongle avec l'idée d'un tunnel ou d'un autre pont reliant Lévis à Québec. Une mauvaise idée.

Bernard Samson

L'auteur est journaliste

Portée par les radios d'opinion de Québec, par la Coalition Avenir Québec, par la Chambre de commerce de Lévis, par la Ville de Lévis, par les députés du secteur et par 83 % de sa population, l'idée d'un tunnel ou d'un pont qui relierait l'est de Lévis à Québec, pour trois ou quatre milliards de dollars, est à l'étude. En effet, Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, a doté de 20 millions de

dollars le « bureau de projet » chargé d'étudier la faisabilité d'un « troisième lien » entre Québec et Lévis.

Pourtant, ce ne sont pas les raisons qui manquent pour s'opposer à ce projet et pour s'attaquer aux problèmes de congestions routières par d'autres voies. Bien avant celui des coûts, le principal problème de ce « troisième lien », pensé en fonction du développement de la partie est de Lévis, tient au fait qu'il est calqué sur des modèles de lotissement dignes des années 1950... où l'on ne tenait pas compte des notions d'« environnement » et de « pollution ». Mais au fait, les questions environnementales ont-elles été un tant soit peu prises en compte dans l'élaboration de projet? « Pas du tout », assure Étienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, de Québec. *Business as usual*. Et curieusement, aucun journaliste, pas même Vincent Marissal de *La Presse*, qui a fait un excellent papier sur le sujet (le 21 mai 2017), ne s'est penché sur la protection de l'environnement, la sauvegarde des paysages, la défense des habitats... ou le réchauffement de la planète! Ce qui intéresse ici, semble-t-il, c'est seulement les « chars », le trafic... et le fric!

Pourtant, tout l'est de Lévis – qui voit le fleuve, l'amorce de l'estuaire, la pointe de Sainte-Pétronille, des pans de l'île d'Orléans, la chute Montmorency et des dizaines d'autres points de vue d'exception – est un joyau à préserver. Idem pour la Côte-de-Bellechasse jusqu'à Montmagny!

On y trouve parmi les plus beaux paysages et certains des plus beaux villages du Québec. Mais tout cela est tellement fragile... « Le charme du village de Beaumont, avec son église de 1739 et ses paysages de Nouvelle-France, n'a pas résisté à l'assaut de ces centaines de maisons neuves », confie Clermont Bourget, l'un des rares spécialistes du patrimoine québécois. Et à moins que l'on ne réglemente et légifère, si le « troisième lien » voit le jour, à l'est, tout le reste y passera...

Car, outre le saccage de terres agricoles parmi les meilleures au Québec, l'autre conséquence du troisième lien sera l'étalement urbain. Ce phénomène accroît l'omniprésence des autos. Il allonge les distances parcourues, augmente les émissions de CO₂ – responsables du réchauffement planétaire – de même que les concentrations de particules fines

dans l'air à la source de graves problèmes de santé, sans parler du bruit...

Lévis, avec sa population de 146 000 habitants, occupe pratiquement la même superficie que l'île de Montréal, qui passait le cap des 2 millions d'habitants en janvier 2016. Face à ce constat, ne vaudrait-il pas mieux, à Lévis et sur la Côte-de-Bellechasse, concentrer la population dans les secteurs déjà développés, en laissant, ailleurs, la nature la plus intacte possible? Histoire de pouvoir en profiter!

Par ailleurs, les problèmes de congestion routière ne justifient en rien la réalisation d'un «troisième lien». En effet, l'achalandage est resté stable depuis 2000 sur le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte, selon le ministère des Transports du Québec.

Dans son essai *Vers la sobriété heureuse*, l'écologiste, agriculteur, écrivain et poète français bien connu Pierre Rabhi nous dit de «mettre l'humain et la nature au cœur de nos préoccupations». Il ajoute: «Il est navrant et révoltant de voir le patrimoine vital de l'humanité et des innombrables créatures qui partagent son destin être, sans vergogne, subordonné à la vulgarité de la finance.» À bon entendeur, salut. ©

Radio Progreso de nouveau menacée

L'Université nationale autonome du Honduras (UNAH) a récemment annoncé qu'elle suspendait le partenariat qui la liait à Radio Progreso et à l'Équipe de réflexion, d'investigation et de communication (ERIC), deux œuvres jésuites du Honduras dirigées par le jésuite Ismael Moreno Coto, surnommé Padre Melo. Cette décision de l'UNAH, qui accuse Padre Melo de promouvoir la violence, l'anarchie et le non-respect des autorités politiques, s'inscrit dans une longue série de pressions, de menaces et de violences subies par les membres de la station et d'ERIC. Elle accroît grandement leur vulnérabilité, dans un pays où journalistes et défenseurs des droits humains sont fréquemment assassinés. Radio Progreso, qui célébrait l'an dernier ses 60 ans, compte parmi les rares médias honduriens qui défendent les droits des populations marginalisées et critiquent le pouvoir et les grands projets extractivistes et industriels. Voir <radioprogressohn.net>.



Affiche de la campagne «STOP Pauvreté» d'ATD Quart Monde

CÉLÉBRER L'APPORT DES PLUS PAUVRES

Il y a 25 ans, les Nations unies déclaraient le 17 octobre Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Guy Demers

L'auteur est sociologue et artiste allié d'ATD Quart Monde

La date de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté a été choisie, en 1992, en mémoire du grand rassemblement de 100 000 personnes convoqué le 17 octobre 1987 par Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde. Une dalle commémorant les victimes de la misère avait alors été dévoilée, sur laquelle il est écrit: «Là où des hommes et des femmes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de la personne sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.»

Cette Journée internationale a contribué à faire gagner aux plus pauvres du monde entier le respect de leur dignité en tant qu'êtres humains, en mettant en valeur leur courage et la pertinence de leur savoir pour éliminer la pauvreté et construire un monde pacifique et inclusif où personne n'est laissé à l'écart. Comme l'exprime bien Gaëtane Guénette, membre d'ATD Quart Monde du Québec: «Nous sommes un peuple de courage qui

a une dignité. C'est ensemble que nous devons détruire la misère et la pauvreté. En partageant notre savoir, en apprenant les uns des autres, nous grandissons ensemble.»

Au cours des 25 dernières années, des progrès ont été accomplis, même s'il reste encore beaucoup à faire. Soulignons deux actions au Québec: l'adoption, en 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, qui reconnaît que ces fléaux sont des entraves à la dignité humaine, et l'adoption, en 2015, d'une Stratégie de développement durable qui favorise et valorise la contribution de tous à la construction d'une société équitable, résiliente et dynamique, permettant de diminuer les inégalités et de favoriser l'inclusion de chacun. Cela n'empêche malheureusement pas que trop d'emplois offrent encore un salaire insuffisant pour sortir de la pauvreté, que le régime d'aide sociale sanctionne les plus pauvres et les exclut alors qu'il devrait les soutenir pour mieux répondre à leurs besoins fondamentaux, ou encore que les préjugés et la discrimination continuent d'accabler trop de familles en situation de pauvreté.

Sur le plan international, il faut souligner l'adoption par les Nations unies, en 2012, d'un document de réflexion et de travail intitulé: *Les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme*. Ce document est un outil important qui montre comment fonder la lutte contre la pauvreté sur les droits humains en y associant étroitement et librement les personnes concernées. Cela a conduit les Nations unies à mettre au premier rang